

## Préposée à la protection des données très sollicitée

**Administration** » L'Autorité de la transparence et de la protection des données a présenté son rapport d'activité 2020.

Davantage de requêtes en médiation en transparence, la poursuite de la numérisation de l'administration cantonale et une année chargée pour la protection des données. L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données a présenté à la presse son rapport d'activité 2020.

La préposée à la transparence, Martine Stoffel indique notamment que 67 demandes d'accès ont été déposées auprès d'instances publiques et relève que leur nombre est sans doute plus élevé mais qu'elles ne sont pas toujours identifiées. La plupart aboutissent sur la transmission complète ou d'une version caviardée du document, lorsque des questions de protection des données entrent en jeu.

Le nombre de requêtes en médiation s'est également ac-

cru. Il a toutefois été difficile de conclure des accords dans le contexte de la pandémie, puisque les réunions en présentielles ont été suspendues en début d'année.

La numérisation de l'administration et le recours à des solutions informatiques s'étant largement accélérés durant la pandémie, la préposée à la protection des données, Florence Henguely, a été fortement sollicitée. Les changements induits par la gestion de la crise sanitaire ont

notamment conduit à des restrictions de la sphère privée et du principe d'autodétermination par le biais de collectes systématiques de données personnelles, par exemple dans les restaurants. Cet état spécial ne doit toutefois pas dépasser le contexte de la pandémie, elle y veillera.

**La préposée rappelle** que les nombreux projets informatiques liés à la numérisation de l'administration cantonale, tels que l'eGovernment, l'eDéména-

gementCH, deviennent de plus en plus complexes. Leur mise en œuvre entraîne une adaptation des bases légales. La révision du droit cantonal de la protection des données s'inscrit également dans le contexte de l'adoption de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données.

Quelque 452 nouveaux dossiers issus des services cantonaux ou communaux mais aussi d'institutions privées et de particuliers ont été ouverts durant l'année. » **CAMILLE BESSE**